

République Française
Département du Loiret
SIRIS AUTRUY/CHARMONT/LEOUVILLE

Extrait du registre
des délibérations du Siris Autruy Charmont Léouville
Séance du 03 avril 2023

L' an deux mil vingt-trois, le 03 avril à 18 heures 30, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie CHAILLER, Présidente du SIRIS

Présents : Mme Nathalie CHAILLER, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE, Mme Bernadette DORAT, désignée par la Communauté de Communes du Pithiverais, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE, Mme Aurélie LAROYE, désignée par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Madame Adeline PERON, désignée par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme Mathilde MERCIER, désignée par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE.
Absente excusée : Mme Christine PETIT, désignée par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE,

Nombre de membres

- En exercice : 6
- Présents : 5

Date de la convocation : 24/03/2023

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022, transmis à l'ensemble des déléguées, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Approbation du compte de gestion 2022

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le bureau ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que le montant des titres recouvrés et des mandats émis en 2022 est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier de Pithiviers pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif 2022 et affectation du résultat

Le bureau du Syndicat Intercommunal Rural d'Intérêt Scolaire d'Autruy/Charmont/Léouville, Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif 2022, sous la présidence de Madame Bernadette DORAT, doyenne,

Approuve le Compte Administratif 2022 qui présente :

- un déficit de fonctionnement de 15 179.53 €
- et
- un excédent d'investissement de 17 172.63 € ;

Restes à réaliser à reporter en 2023 : 0 €

Résultats antérieurs :

- Fonctionnement : excédent de 44 669.32 €
- Investissement : déficit de 8 868.83 €

Résultats cumulés 2022 :

- Fonctionnement : 20 620.96 €
- Investissement : 8303.80 €

Vote du budget Primitif 2023

Le bureau du Syndicat Intercommunal Rural d'Intérêt Scolaire d'Autruy/Charmont/Léouville, après en avoir délibéré, arrête et vote le budget 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 308 738.20 € en section de fonctionnement et à la somme de 11 200 € en section d'investissement.

Conformément aux statuts du SIRIS, les dépenses des bâtiments scolaires sont partagées entre les communautés de communes de la Plaine du Nord Loiret et du Pithiverais et les dépenses de la vie scolaire seront partagées entre la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret et la commune d'Autruy-sur-Juine, de la manière suivante :

. 50 % au prorata de la population légale de chaque commune en vigueur au 1^{er} Janvier ;

. 50 % au prorata de leur effectif scolaire au 1^{er} Janvier de l'exercice considéré.

- Nombre d'élèves au 1^{er} Janvier 2023 : 103
Autruy : 75 Charmont : 20 Léouville : 8
- Nombre d'habitants au 1^{er} Janvier 2023 : 1 169
Autruy : 723 Charmont : 355 Léouville : 91

Pour les bâtiments scolaires, le financement de 59 264.45 € sera assuré par un appel de fonds auprès de :

- la **Communauté de Communes du Pithiverais** (pour la commune d'Autruy) à hauteur de **39 903.72 €** (18 326.86 € calculé au prorata du nombre d'habitants et 21 576.86 € pour les élèves) ;
- la **Communauté de la Plaine du Nord Loiret : 19 360.72 €** (11 305.37 € pour les habitants et 8055.36 € pour les élèves)

soit une contribution de 25.35 €/habitant et 287.69 €/élève)

Pour les services aux écoles, la somme de 184 379.79 € sera répartie entre :

- la **commune d'Autruy sur Juine pour 124 145.92 €** (57 017.36 € pour les habitants et 67 128.56 € pour les élèves) ;
- la **Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret: 60 233.87 €** (35 172.53 € pour les habitants et 25 061.33 € pour les élèves)

Soit une contribution de 78.86 €/habitant et 895.05 €/élève

Appel de fonds scindés en trois pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, la communauté de communes du Pithiverais et la commune d'Autruy-sur-Juine.

Subvention coopérative scolaire

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire la subvention annuelle à la coopérative de l'école et d'attribuer la somme de 755 euros.

Le montant est inscrit au compte 6574 du budget 2023.

Affaires diverses

Espace numérique de travail

L'application PrimoT va être commandé pour permettre aux enseignantes de l'utiliser.

Contrat imprimante

L'entreprise Konica Minolta a proposé un nouveau contrat permettant une économie de 22 € par trimestre.

Devis Portes

Nous disposons d'un devis concernant le changement des portes de la cantine de Charmont et sommes dans l'attente d'autres devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.